

# Van VLIET Flower Group

Postbus 687 2675 ZX Honselersdijk Nederland Tel: +31 (0)174 637 676 Fax: +31 (0)174 637 699 info@jvanvliet.com www.jvanvliet.com

# FORMULAIRE D'INFORMATION CLIENT DE VAN VLIET FLOWER GROUP + MODALITÉS ET CONDITIONS + POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Veuillez signer et parapher le Formulaire d'information client, les Modalités et conditions, ainsi que la Politique de confidentialité

# **DÉTAILS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ:**

Nom complet du demandeur :			
Nom de la société :			
Adresse de facturation :			
Pays:			
Adresse de livraison :			
N° tél. : N° fax :			
Email : Site Internet :			
Informations concernant la société : Quelle est la forme juridique de votre e SARL/SA/SAS Partenariat	entreprise ? (Veuillez ne choisir qu'une seule op Entreprise privée/Entreprise individuelle	otion) EIRL/EURL	Autre
Adresse du siège social :			
N° de TVA :			
Année d'immatriculation :			
N° d'immatriculation de l'entreprise :			
Donnez le(s) nom(s) complet(s) et n°	tél. de TOUS les partenaires		
Partenaire A :			
	N° tél. :		
Partenaire B :			
	N° tél. :		
Partenaire C :			
	N° tél. :		

Date de début des activités commerciales :		S: Chiffre d'affaires	annuel (p/a)	):
Nombre d'emp	oloyés :			
Nom du contac	ct de l'Acheteur :	N° tél. :		N° ext. :
E-mail :		Tél. portable :		
Nom du contac	ct serv. Comptabilité :	N° tél. :		N° ext. :
E-mail :		Tél. portable :		
RÉFÉRENCES:  Nom et n° tél. de 2 principaux fournisseurs:  Principal fournisseur 1:  Montant des achats annuels:  Principal fournisseur 2:  Montant des achats annuels:		rs:	N° tél. N° tél.	
	evoir des informations par evoir le bulletin d'informat	email de la part de Van Vliet. tion de Van Vliet.	Oui Oui	Non Non
Paiements : Demandes : Livraison :	Toute notification de dem	ues conformément aux modalités de créc lande de crédit doit être faite dans les 24 résentant sur place au moment de la livra rée comme acceptée.	heures avec	tous les détails requis.
En signant ci-d  Nom complet :		ontenu des « Conditions Générales » ainsi	que de la « F	Politique de confidentialité »
Représentant l		Propriétaire		
Date :		Champ Signature		

Toutes nos offres et accords, ainsi que leur mise en œuvre, sont régis par les Conditions générales du Commerce de gros de produits de la floriculture, tel qu'établi par l'Association des grossistes en produits de la floriculture (VGB) et tel que déposé auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (KvK) sous le numéro 40596609.

Les présentes Conditions Générales vous seront envoyées gratuitement sur demande.

# **CONDITIONS GÉNÉRALES**



#### **Conditions Générales**

établies par la "Vereniging van Groothandelaren in Bloemkwekerijprodukten" (VGB- Association des Grossistes en Produits Floricoles) et déposées à la Chambre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 40596609.

#### GÉNÉRALITÉS

- 1. Ces Conditions Générales s'appliquent à toutes les offres faites par un grossiste (ci-après dénommé le "vendeur") et à tous les contrats conclus entre le vendeur et un client (ci-après dénommé "l'acheteur"), ainsi que leur mise en œuvre. Les conditions de l'acheteur sont expressément exclues, sauf accord contraire par écrit.
- 2. Toute disposition s'écartant de ces Conditions Générales doit être convenue par écrit entre les parties. Elle prévaut sur les dispositions des présentes Conditions Générales.

#### II OFFRES/CONTRAT

- 1. Les offres s'entendent sans engagement, à moins qu'elles ne comprennent un délai. Si une offre comprend une proposition sans engagement et qu'elle est acceptée par l'acheteur, le vendeur a toutefois le droit de retirer son offre dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'acceptation.
- 2. Les données publiées par le vendeur sur le produit proposé, y compris, entre autres, mais sans limitations, des illustrations, spécifications de produits et autres déclarations similaires, sur le site web ou de quelque manière que ce soit, figurent uniquement à titre indicatif. Elles n'engagent pas le vendeur et l'acheteur ne peut y puiser aucun droit, à moins que le vendeur n'ait expressément indiqué par écrit que les produits en question sont identiques aux données publiées.
- 3. Le contrat prend effet au moment de l'acceptation expresse de l'ordre par le vendeur, selon les modalités en usage dans le secteur.
- 4. Les offres ne sont valables qu'une fois et ne s'étendent pas aux commandes complémentaires.

#### III. PRIX

- Les prix s'entendent départ usine chez le vendeur.
- 2. Sauf accord contraire, la TVA, les droits d'importation, les autres taxes et impôts, les coûts du contrôle de la qualité et/ou de recherche phytosanitaire, les frais de chargement et de

déchargement, les emballages, le transport, les assurances et tous autres coûts similaires ne sont pas compris dans les prix. Tous les facteurs entraînant une hausse du prix de revient et qui sont payés en premier lieu par le vendeur et/ou que le vendeur doit facturer à l'acheteur en raison de la règlementation légale sont facturés par le vendeur à l'acheteur. Une assurance pour le transport est conclue uniquement sur demande spéciale et aux frais de l'acheteur.

3. Les prix sont notés en euros, à moins qu'une autre devise ne soit mentionnée sur la facture.

#### IV. LIVRAISON ET DÉLAI DE LIVRAISON

- 1. Les délais de livraison indiqués par le vendeur ne sont qu'indicatifs et en cas de dépassement, ils ne confèrent à l'acheteur aucun droit de résiliation ou de dédommagements, sauf accord exprès des parties.
- 2. Si le vendeur ne peut respecter (même partiellement) ses engagements, il le communiquera à l'acheteur dans les plus brefs délais. S'il n'est pas en mesure de livrer l'intégralité de la quantité commandée, il a le droit d'effectuer une livraison partielle ou de suspendre l'exécution du contrat et/ou de livrer, en concertation avec l'acheteur, d'autres produits similaires ou du même type.
- 3. Sauf accord exprès visant le contraire, le lieu de livraison est l'emplacement de stockage ou de transformation du vendeur ou un autre endroit indiqué par le vendeur. Le risque est transféré à l'acheteur au moment de la livraison ou, en cas de transport, au moment où les produits sont remis au transporteur ou, en ce qui concerne le transport, au moment où les produits quittent le lieu de livraison, indépendamment du fait que le transport intervienne départ du site de la livraison ou que les frais de transport soient payés par l'acheteur ou par le vendeur.
- 4. La livraison franco ne se fait que lorsque le vendeur en a fait la mention sur la facture ou sur la confirmation de commande.
- 5. Le vendeur se réserve le droit de ne pas effectuer une commande si l'acheteur n'a pas acquitté une livraison antérieure dans le délai de paiement convenu, si l'acheteur n'a pas respecté d'une autre manière ses obligations envers l'acheteur ou, si selon l'avis du vendeur, le respect des obligations est menacé.
- 6. Si l'acheteur n'a pas enlevé les produits commandés au moment et à l'endroit convenus, il est en défaut et le risque d'une éventuelle perte de qualité est à sa charge. Les produits commandés resteront à sa disposition et seront stockés à son compte et à ses risques.
- 7. Cependant, si après écoulement d'un délai limité de conservation, pouvant être considéré comme raisonnable considérant le type de produit, l'acheteur n'a pas enlevé les produits, et que le risque de perte de qualité ou de dégradation des produits, de l'avis du vendeur, exige de prendre des mesures pour limiter autant que possible l'endommagement, le vendeur a le droit de vendre les produits concernés à des tiers.
- 8. Le non-respect par l'acheteur ne le dispense pas de son obligation de payer le prix d'achat intégral.
- Le vendeur n'est pas responsable des dommages résultant de la non-livraison.

#### V. FORCE MAJEURE

- 1. En cas de force majeure, le vendeur peut résilier (même partiellement) le contrat ou suspendre la livraison pour la durée de la force majeure.
- 2. Par force majeure, on entend en tout cas, mais non exclusivement, les circonstances telles que les troubles intérieurs au pays, la guerre, les grèves, les catastrophes naturelles, les épidémies, le terrorisme, les conditions atmosphériques, les problèmes de trafic comme par exemple les barrages et les travaux routiers ou les embouteillages, l'incendie, les mesures des pouvoirs publics ou tout autre événement similaire, même s'ils ne concernent que les tiers intervenant lors de l'exécution du contrat, tel qu'un fournisseur du vendeur ou un transporteur.

### VI CONDITIONNEMENT

- 1. Le conditionnement se fait selon l'usage dans le commerce de gros des plantes et des fleurs, et est déterminé par le vendeur en tant que bon marchand, sauf accord exprès entre les parties visant le contraire.
- Les conditionnements jetables sont portés en compte et ne sont pas repris.
- 3. Si des produits emballés dans des conditionnements réutilisables (boites en carton) et/ou autre matériel durable (chariots d'empilement, containers, palettes, etc.) sont livrés, l'acheteur doit les retourner au vendeur dans un délai d'une semaine après livraison de matériel d'emballage identique avec le même système d'enregistrement (tel que chip ou étiquette), même si une redevance d'utilisation a été facturée pour cela, sauf accord contraire par écrit.
- 4. Si les produits ne sont pas retournés dans les délais prévus ou si, en cas de durée de prêt plus longue accordée à l'acheteur pour le matériel de

conditionnement durable et/ou de matériel de transport, ils ne sont pas restitués dans un délai raisonnable déterminé par le vendeur, le vendeur se réserve le droit de a) porter les coûts en compte à l'acheteur ainsi que b) de se faire rembourser les autres dommages éventuels relatifs, tels que des frais de location.

- 5. Dans la mesure où le vendeur paie en premier lieu frais du retour, ces derniers sont facturés séparément à l'acheteur, sauf accord contraire par écrit. Si une consignation a été portée en compte, elle sera déduite après réception du matériel concerné en bon état.
- 6. En cas de dommage ou perte du conditionnement durable et/ou réutilisable, l'acheteur est contraint de rembourser les frais de réparation ou de remplacement au vendeur, ainsi que les autres dommages éventuels relatifs subis par le vendeur, tels que les frais de location supplémentaires.
- 7. En cas de litige entre le vendeur et l'acheteur sur les quantités de matériel de transport restantes, l'administration du vendeur fait foi.

#### VII RÉCLAMATIONS

- 1. Les notifications de réclamations pour les défauts visibles, dont la quantité, les dimensions et le poids, doivent être communiquées au vendeur dès leur constatation, ou, en tout cas dans les 24 heures à compter de la réception des produits par le vendeur. Toute communication téléphonique doit être confirmée par écrit dans les deux jours suivant la réception des produits par l'acheteur. Les défauts visibles doivent en outre être directement mentionnés sur les lettres de voiture au moment de la livraison.
- 2. Les réclamations concernant des défauts non visibles sur des produits livrés doivent être communiquées au vendeur directement après leur constatation, et si ladite communication n'est pas faite par écrit, elle doit être confirmée par écrit dans les 24 heures qui suivent.
- 3. Les réclamations doivent comprendre au minimum :
- a. une description détaillée et précise du défaut, avec du matériel de preuve à l'appui, comme des photos ou un rapport d'expert ;
- b. l'indication des faits éventuels permettant de déduire que les produits livrés sont identiques à ceux déclarés impropres par l'acheteur.
- 4. Le vendeur doit toujours avoir la possibilité de (faire) vérifier sur place l'exactitude des réclamations concernées et/ou de récupérer les produits livrés, sauf si le vendeur a indiqué par écrit qu'il renonçait à une vérification sur place. Les produits doivent être conservés à sa disposition dans leur emballage d'origine.
- 5. Les réclamations concernant une partie seulement des produits livrés ne peuvent donner lieu au rejet de l'ensemble de la livraison.
- 6. Une fois les délais mentionnés dans les alinéas 1 et 2 du présent article écoulés, l'acheteur est considéré avoir approuvé la livraison et la facture. À partir de ce moment, les réclamations ne seront plus acceptées par le vendeur.
- 7. Si une réclamation soumise par l'acheteur n'est pas justifiée, l'acheteur doit rembourser au vendeur les frais engendrés lors de l'examen.

#### VIII RESPONSABILITÉ

- 1. Le vendeur n'est pas responsable des dommages subis par l'acheteur, hormis et dans la mesure où l'acheteur peut prouver qu'il y a dol ou faute grave de la part du vendeur.
- 2. Les manquements à d'éventuelles exigences phytosanitaires et/ou autres qui sont en vigueur dans le pays d'importation ne donnent pas à l'acheteur le droit d'exiger des dédommagements ou de résilier le contrat, à moins que l'acheteur n'ait informé le vendeur par écrit de ces exigences, avant la conclusion du contrat.
- 3. Le vendeur n'est en aucun cas responsable des dommages d'entreprises, des dommages dus au retard, des bénéfices manqués et autres dommages consécutifs subis par l'acheteur. Si néanmoins le vendeur est tenu de dédommager l'acheteur, sa responsabilité est expressément limitée au montant hors TVA de la facture portant sur la partie de la livraison constituant le dommage.
- 4. Sauf mention expresse du contraire, les produits livrés servent uniquement à des fins décoratives et ne sont pas comestibles. Le vendeur avertit que les produits peuvent, en cas d'utilisation impropre, de consommation, de contact et/ou d'hypersensibilité, avoir des conséquences nocives pour l'humain et/ou l'animal. En outre, certains produits peuvent, en perdant quelques gouttes, entraîner des dommages au matériel qui est entré en contact avec le liquide des gouttes. L'acheteur a l'obligation de transmettre cet avertissement à ses acheteurs et exempte le vendeur de toute réclamation de tiers, y compris des utilisateurs finaux, concernant lesdites conséquences.

#### IX PAIEMENT

- 1. Le paiement doit se faire au bureau du vendeur et au choix du vendeur :
- a. net au comptant à la livraison ou
- b. par un versement ou un virement sur un compte bancaire indiqué par le vendeur dans un délai qu'il aura indiqué, ou en l'absence d'un tel délai, dans les 30 jours à compter de la date de la facture ou
- c. par prélèvement automatique.

Les frais bancaires éventuels sont facturés à l'acheteur.

- 2. L'acheteur n'est pas autorisé à suspendre le paiement du prix d'achat ou de déduire un montant quelconque du prix d'achat sans autorisation exprès préalable par écrit du vendeur.
- 3. L'acheteur est en défaut du simple fait de l'échéance du délai de paiement. Dans ce cas, le vendeur a le droit de résilier le contrat avec prise d'effet immédiate, par simple communication écrite à l'acheteur (clause résolutoire expresse). Le vendeur ne doit à l'acheteur aucun dédommagement pour les effets éventuels de cette résiliation pour l'acheteur.
- 4. Le vendeur a le droit, si l'acheteur est en défaut, de porter en compte 1,5% d'intérêt

sur une base mensuelle ou bien l'intérêt légal, si celui-ci est plus élevé, à compter de la date d'échéance de la facture jusqu'au jour du paiement complet. En cas de défaut de l'acheteur, le vendeur est en outre habilité à facturer la perte subie sur le taux de change.

- 5. L'acheteur implanté dans un autre État membre de l'UE que les Pays-Bas indiquera par écrit son numéro correct de TVA intracommunautaire. L'acheteur transmettra au vendeur, sur la première de demande de ce dernier, toutes les données et documents dont le vendeur a besoin pour prouver que les produits ont été livrés dans un autre État membre que les Pays-Bas. L'acheteur exempte le vendeur de toutes les prétentions et de toutes les conséquences néfastes découlant du non-respect, complet ou partiel, des présentes dispositions.
- 6. Si l'intervention de tiers est nécessaire pour obtenir le paiement, les coûts judiciaires et/ou extrajudiciaires en résultant avec un minimum de 15% de la somme due- sont directement exigibles et sont imputables à l'acheteur.

#### X RESERVE DE PROPRIETE

- 1. Tous les produits livrés restent la propriété du vendeur jusqu'à ce que l'acheteur ait intégralement payé toutes les créances détenues par le vendeur auprès de l'acheteur ou toutes les créances que le vendeur obtiendra à la suite de produits qu'il a livrés, notamment les créances concernant le non-respect des obligations par l'acheteur.
- 2. Aussi longtemps que le transfert de propriété n'a pas eu lieu, l'acheteur ne peut donner en gage ni donner en sûreté d'une autre manière les produits livrés. Au cas où des tiers se saisissent ou souhaitent se saisir de ces produits ou se les approprier d'une autre manière, l'acheteur doit notifier le vendeur immédiatement.
- 3. Lors de l'exercice par le vendeur de ses droits en vertu de cette réserve de propriété, l'acheteur apportera son entière collaboration, à ses frais et à première demande. L'acheteur est responsable de tous les coûts que le vendeur doit supporter en rapport avec cette réserve de propriété et les actions s'y rapportant, ainsi que pour tous les dommages directs et indirects que le vendeur subit.
- 4. Si pour les produits qui sont destinés à l'exportation, concernant la réserve de propriété, ce sont les conséquences juridiques pour les marchandises, en

vigueur dans le pays de destination, qui seront applicables dès le moment de l'arrivée des produits. De plus, lorsque c'est possible en vertu du droit concerné, est applicable, en plus des points 1 à 3, ce qui suit:

- En cas d'inexécution par l'acheteur, le vendeur a le droit de s'emparer sur-le- champ des produits livrés et du matériel de conditionnement et de transport livré avec eux, et il peut en disposer à son gré. Si la loi le prescrit, ceci implique une résiliation du contrat y afférent.
  b) L'acheteur a le droit de vendre les produits dans l'exercice normal de son entreprise. Il cède dès à présent toutes les créances qu'il obtiendra par ladite

vente à des tiers. Le vendeur accepte cette cession et se réserve le droit d'encaisser lui-même la créance dès l'instant où l'acheteur ne remplit pas correctement ses obligations de paiement et, dans la mesure où cela est nécessaire, s'il est en défaut.

- L'acheteur a le droit de transformer les produits dans l'exercice normal de son entreprise, éventuellement avec des produits ne provenant pas du vendeur. Le vendeur obtiendra la (co-)propriété du nouveau bien dans la proportion dans laquelle ses produits font partie du résultat obtenu. L'acheteur cède dès maintenant cette (co-)propriété au vendeur et ce dernier l'accepte.
- Si la loi prescrit que le vendeur doit renoncer à une partie des sûretés stipulées dans les cas où celles-ci dépassent la valeur des créances impayées d'un d) cértain pourcentage, le vendeur s'y conformera dès que l'acheteur en fera la demande et si cela apparaît dans la comptabilité du vendeur.

#### PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ΧI

- Le vendeur a le droit de mettre à disposition de Floridata, une collaboration de grossistes du domaine de l'horticulture ornementale, les données d'identification et les données relatives au paiement et au comportement de paiement de l'acheteur.
- Les données décrites dans l'alinéa 1 sont traitées par Floridata dans une banque de données avec pour objectif l'obtention d'une vue d'ensemble concernant, d'une part, les marchés sur lesquels les grossistes vendent leurs produits horticoles et, d'autre part, le comportement de paiement des acheteurs individuels.
- Les données concernant la vente des produits d'horticulture ornementale sont traitées dans des chiffres fusionnés qui ne permettent pas d'en déduire des données personnelles. Ces données sont publiées de temps à autre par Floridata directement ou par le biais de tiers.
- 4. Les données concernant le comportement de paiement des acheteurs individuels sont traitées pour estimer le risque du débiteur. Il peut être possible de déduire des données personnelles de ces données. Les données concernant le comportement de paiement sont publiées par Floridata uniquement sur demande spéciale, dans la mesure où la demande provient d'un grossiste, adhérant à Floridata, qui aspire à limiter son propre risque de débiteur.
- Si les activités susmentionnées de Floridata doivent être exécutées par une autre partie, le vendeur a le droit de mettre les données susmentionnées à la disposition de cette autre partie qui sera liée par les mêmes restrictions que Floridata concernant ces données.

#### DROIT APPLICABLE/CONFLITS XII

Le droit néerlandais s'applique à tous les contrats et offres auxquels ces Conditions

Générales s'appliquent intégralement ou partiellement, et les dispositions de la Convention de Vienne sont ici explicitement exclues.

- Les conflits portant sur ou résultant d'offres et/ou de contrats auxquels s'appliquent ces conditions générales ne peuvent être soumis par l'acheteur qu'au juge néerlandais qui est compétent dans la région où le vendeur est établi. Le vendeur a le droit de choisir de soumettre des litiges au juge compétent de la région où l'acheteur est établi ou au juge néerlandais dans la région où le vendeur est établi.
- Contrairement à ce qui est prévu à l'alinéa 2, le vendeur et l'acheteur peuvent convenir de soumettre un litige éventuel à une commission d'arbitrage statuant selon le Règlement d'Arbitrage du Nederlands Arbitrageinstituut (Institut d'Arbitrage Néerlandais) et dont la décision sera acceptée comme contraignante par les deux parties.

#### XIII **DISPOSITION FINALE**

- Aux cas non prévus par les présentes Conditions Générales s'applique également le droit néerlandais. 1.
- Si une (partie d'une) quelconque disposition de ces Conditions Générales était non-valide en vertu du droit néerlandais, pour être contraire à l'une ou l'autre disposition d'ordre public, les autres dispositions de ces Conditions Générales n'en continueront pas moins à engager les parties. Au lieu de la disposition non valide, on agira comme si les parties, dans la mesure où elles avaient eu connaissance de la non-validité de la disposition, avaient convenu d'une disposition correspondant à l'intention de la disposition non valide, ou d'une disposition qui se rapproche le plus de cette intention.

Novembre 2014

Ce document est une traduction du néerlandais et ne sert	au'à des fins d'informations. En cas de litige	c'ast la tayta de la version néerlandaise a	ui c'annliaua
ce document est une traduction du neerlandais et ne sert	da a aes illis a lillorillations. En cas de litige	, t est le texte de la version necriandaise q	ui s appilique

ce document est une traduction	on du neeriandais et ne	e sert qu'à des fins à informations. En cas c	de iitige, c'est le texte de la version	neeriandaise qui s'appiid
En signant ci-dessous, vo	ous acceptez le cont	tenu des « Conditions Générales »		
Nom complet :				
Représentant légal :	Directeur	Propriétaire		
Date :		Champ Signature		



#### GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

drawn up by the Association of Wholesalers in Floricultural Products (VGB) and filed with the Amsterdam Chamber of Commerce and Industry under no. 40596609.

Version September 2020

#### I GENERAL

- 1. These General Terms and Conditions apply to all offers made by a wholesaler (the 'Seller') to all agreements concluded between the Seller and a customer (the 'Buyer') and to the performance of those agreements. Unless otherwise explicitly agreed in writing, terms and conditions of the Buyer are excluded.
- 2. Any varying provisions must be expressly agreed in writing. The varying provisions will have preference over the General terms.

### II OFFERS/AGREEMENT

- 1. All offers made shall not bind the Seller, unless they specify a time limit. If a non-binding offer is accepted by the Buyer, the Seller may nevertheless revoke the offer within two working days of receipt of the acceptance.
- 2. Any details published by the Seller about the offered product, including but not limited to images, product specifications and similar communications, on the Seller's website or wherever else, serve only as indications. No obligation arises from them on the part of the Seller, and the Buyer cannot derive any rights from them, unless the Seller has explicitly stated in writing that the products in question correspond with the published details.
- 3. An agreement will be concluded at the moment of express acceptance of the order by the Seller in a manner that is customary in the sector.
- 4. Offers are once-only and will not apply to repeat orders.

## III PRICES

- 1. The prices are ex works (EXW) Seller's.
- 2. Unless otherwise agreed, the prices do not include value added tax (VAT), import duties, other taxes and charges, costs of quality inspection and/or phytosanitary testing, costs of loading and unloading, packaging, transport, insurance and any other costs. The Seller shall charge the Buyer all increments to the cost price which are paid initially by the Seller and/or which the Seller is required to charge the Buyer on the basis of a legal arrangement. Transportation insurance will be taken out only at the explicit request and at the expense of the Buyer.
- 3. The prices are in euros, unless another currency is stated in the invoice.

### IV DELIVERY AND DELIVERY TIME

- 1. Any delivery times quoted are an indication only and may in no event be regarded as being of the essence, unless otherwise expressly agreed in writing. The Seller will not be liable for any loss incurred by the Buyer as a result of delays beyond the delivery time quoted.
- 2. Should the Seller not be able to perform (part of) an order, he will inform the Buyer as soon as possible. If the Seller is not able to deliver the ordered quantity, he may deliver a smaller quantity or postpone the performance and/or, by mutual arrangement with the Buyer, deliver other products that are similar or of the same value.

- 3. Unless otherwise expressly agreed in writing the Seller's warehouse or processing area or any other place indicated by the Seller will be regarded as the place of delivery. The risk is transferred to the Buyer at the moment of delivery or, in the event of transportation, at the moment the products are handed over to the haulier or leave the delivery location to be transported, irrespective of whether the transportation takes place from the delivery location and/or whether the Buyer or the Seller pays the transportation costs.
- 4. Delivery will be free only if and to the extent as so agreed and stated by the Seller in the order confirmation.
- 5. The Seller reserves the right not to perform orders if the Buyer has not paid for previous deliveries within the agreed term of payment, if the Buyer has otherwise failed to fulfil his obligations or if, in the Seller's opinion, the Buyer is at risk of failing to fulfil his obligations to the Seller.
- 6. If the Buyer has not taken delivery of the products at the agreed time and place, the Buyer will be in default and liable for any loss in quality. The products ordered will be available to the Buyer during storage and will be stored to the Buyer's account and at the Buyer's risk.
- 7. If, however, the Buyer has not taken delivery of the products after a limited storage period (that may be considered reasonable in view of the product type) and if in the opinion of the Seller the risk of loss of quality and/or decay of the products so demands in order to limit loss, the Seller will be entitled to sell the products in question to a third party.
- 8. Non-performance by the Buyer does not relieve him of his obligation to pay the full price.
- 9. The Seller will not be liable for any loss incurred as a consequence of non-delivery.

### V FORCE MAJEURE

- 1. In the event of force majeure the Seller may fully or partly rescind the agreement or postpone delivery for the duration of the force majeure.
- 2. 'Force majeure' includes, but is not limited to, circumstances such as civil commotion, war, strikes, natural disasters, epidemics, pandemics, terrorism, weather conditions, traffic conditions such as roadblocks, road work or traffic jams, fire, government measures or the , such, also if these circumstances relate only to the execution of the agreement by enlisted third parties such as a supplier of the Seller or a haulier.
- 3. An example of force majeure explicitly includes the situation that the Seller's (main) bank applies or will apply regulations, which may result in the Seller's relationship with this bank being terminated or at risk of being terminated if the agreement between the Seller and the Buyer is maintained, such in the opinion of the Seller.

# VI PACKAGING

- 1. The products will be packaged in the manner that is customary in the flower and plant wholesale trade in such a way as will be determined by the Seller in accordance with sound business practice, unless otherwise agreed in writing.
- 2. Non-reusable packaging may be charged and is non-returnable.
- 3. If the products are delivered in reusable packaging (cardboard boxes) and/or on durable transport material (stacking trolleys, containers, pallets etc.), the Buyer shall return identical packaging material with the same registration (e.g. a chip or label) to the Seller within a week of delivery, also if a usage fee is charged, unless otherwise agreed in writing.
- 4. If return consignments are not sent on time or durable packaging and/or transport material that is loaned to the Buyer for the longer term is not returned within a reasonable time set by the Seller, the Seller reserves the right to a) charge the costs thereof to the Buyer and b) recover from the Buyer any further loss incurred by the Seller in connection herewith, such as extra rental costs.
- 5. Any costs initially paid by the Seller for the return transport will be charged separately to the Buyer unless otherwise agreed in writing. If a deposit is charged, that deposit will be refunded after the material in question has been returned in good condition.
- 6. The Buyer shall reimburse the Seller for the repair or replacement costs of reusable and/or durable packaging that is damaged or lost and for any further damage sustained by the Seller in connection herewith, such as extra rental costs.
- 7. In the event of a dispute between the Seller and the Buyer with regard to outstanding quantities of transport material the administrative records of the Seller shall prevail.

#### VII COMPLAINTS

- 1. Notification regarding complaints concerning visible defects, including quantities, sizes and/or weight, must be received by the Seller by fax, telex, e-mail or telephone immediately after discovery but at the latest within 24 hours of receipt. Notification by telephone must be confirmed in writing by the Buyer within two days of receipt of the products. The Buyer or recipient of the products must also note any visible complaint upon delivery on the transport documents in question.
- 2. Complaints concerning non-visible defects in products delivered must be notified to the Seller immediately after discovery. If the complaint was not submitted in writing, it must be confirmed to the Seller in writing within 24 hours.
- 3. A complaint must in any event contain:
  - a. a detailed and accurate description of the defect(s), supported by evidence in the form of, for example, photos or an expert report; and
  - b. a statement of any other facts from which it can be inferred that the products delivered and the products rejected by the Buyer are one and the same.
- 4. The Buyer is to enable the Seller to investigate, or instigate an investigation of, the validity of the complaints on location and/or to take back the products delivered, unless the Seller has explicitly agreed in writing to waive an investigation on location. The products must be kept in the original packaging.
- 5. Complaints that concern only a part of the products delivered will not entitle the Buyer to reject the entire delivery.
- 6. Once the time limits referred to in VII.1 and 2 have elapsed, the Buyer will be deemed to have accepted the products delivered and the invoice rendered. The Seller will then no longer be obliged to handle any claims submitted by the Buyer.
- 7. If a complaint submitted by the Buyer proves unfounded, the Buyer shall reimburse the Seller for any costs incurred in connection with the investigation.

#### VIII LIABILITY

- 1. The Seller is not liable for any loss incurred by the Buyer, unless and to the extent the Buyer proves, that the loss was caused by intent or gross negligence on the part of the Seller.
- 2. Defects concerning any possible phytosanitary and/or other requirements that are applicable in the country of importation do not entitle the Buyer to any indemnification or rescindment of the agreement, unless and to the extent that the Buyer has informed the Seller of these requirement beforehand in writing.
- 3. The Seller is never liable for any consequential loss suffered by the Buyer. Should the Seller nevertheless have to indemnify a loss, liability of the Seller for any loss incurred by the Buyer will not exceed the invoice value of the part of the products delivered to which the claim applies.
- 4. Unless otherwise expressly stated, the products delivered are intended exclusively for decorative purposes and are not suitable for internal consumption. The Seller notes that the products may have harmful effects on humans and/or animals in the event of incorrect use, consumption, contact and/or hypersensitivity. In addition, moisture dripping from some products can cause damage to materials that it comes into contact with. The Buyer must pass on this warning to its customers and indemnifies the Seller against any and all claims from third parties, including end users, in respect of these consequences.

### IX PAYMENT

- 1. Payment must be made at the office of the Seller and at the Seller's option:
  - a. net cash on delivery; or
  - b. within the term indicated by the Seller or, if no term has been specified, within 30 days after the invoice date, by means of deposit or transfer to a bank account indicated by the Seller; or
  - c. by automatic withdrawal.
  - Any possible bank charges will be for the account of the Buyer.
- 2. The Buyer may not defer payment of the purchase price or deduct any amounts from the purchase price without explicit prior written permission from the Seller.
- 3. The Buyer will be in default upon the expiry of the term of payment. The Seller will then be entitled to rescind the agreement with immediate effect. The Seller is not liable regarding any consequences that this rescindment might entail.
- 4. If the Buyer is in default, the Seller will be entitled to charge interest of 1.5% on a monthly basis or, should the legal rate be higher, the legal rate on the amount outstanding, as from the due date of the invoice until the date of payment in full. If the Buyer is in default the Seller is further entitled to charge any exchange-rate losses incurred as a consequence thereof.
- 5. A Buyer based in an EU Member State other than the Netherlands shall inform the Seller correctly in writing of his VAT identification number. At the first request of the Seller the Buyer shall further provide the Seller with all the information and documents that the Seller requires to prove that the products have been delivered to an EU Member State other than the Netherlands. The Buyer shall indemnify the Seller against all claims and all adverse consequences arising from failure or partial failure to fulfil these obligations.
- 6. If third parties are instructed to collect overdue payments, the Buyer shall account to the Seller for any court and/or out-of-court costs involved, subject to a minimum of 15% of the outstanding sum, and such sums will fall due immediately.

# X RETENTION OF TITLE

- 1. Title to all products delivered will continue to vest in the Seller until the Buyer has settled in full all amounts that are payable or will be payable to the Seller by the Buyer for products delivered by the Seller, including payments for any shortcomings by the Buyer in the fulfilment of his obligations.
- 2. The Buyer may not pledge the delivered products or use them as security in any other manner as long as ownership has not been transferred. If third parties levy or intend to levy an attachment on those products or otherwise wish to dispose of them, the Buyer must immediately inform the Seller accordingly.
- 3. The Buyer must always fully cooperate, at the Seller's first request, in the Seller's exercising of its retention of title. The Buyer will be liable for all costs incurred by the Seller in connection with its retention of title and any related actions, as well as for any direct and indirect loss incurred by the Seller arising therefrom.
- 4. With respect to products destined for export, from the time of arrival in the country of destination, the law of the country of destination will apply to the property law consequences related to retention of title. From that moment, if permitted under that applicable law, the following provisions apply in addition to the provisions of points 1 to 3 above:
  - a) In the event of breach of contract by the Buyer, the Seller will have the right to immediately take possession of the products delivered and of the relevant packaging and transport materials, and to dispose of them at its discretion. If so prescribed by law, this will imply termination of the agreement in question.
  - b) The Buyer will be entitled to sell the products in the ordinary course of its business. It hereby assigns all claims that it may acquire against third parties pursuant to such sales. The Seller hereby acknowledges this assignment and reserves the right to pursue any such claims as soon as the Buyer fails to fulfil its payment obligations.
  - c) The Buyer may process the products in the ordinary course of its business, whether or not the products are mixed with other products not supplied by the Seller. The Seller will acquire joint title to the new goods, in the proportion in which the Seller's products form part of those new goods, the ownership of which, should this occur, is transferred at this moment by the Buyer to the Seller, who accepts this transfer.
  - d) If the Seller is required by law to surrender part of the stipulated security on request (if the security exceeds the value of any outstanding claims by a certain percentage), it will do so as soon as the Buyer so requests and if it is also apparent from the Seller's accounting records.

Pagina 9 van 13

# XI SPECIAL WARRANTIES FROM BUYER TO SELLER

### A National and international sanctions

- 1. The Buyer guarantees:
  - a) that it complies and will continue to comply with each relevant country's sanction regulations applicable to the execution of the concluded agreement ("Sanction Legislation"),
  - b) that it will not directly or indirectly sell, transfer, supply or otherwise make the purchased goods available to natural or legal persons, entities, groups or public-sector or other organisations that have been sanctioned pursuant to the Sanctions Legislation, and
  - c) that all obligations under a) and b) of this article will also be imposed on every party to which it sells on or supplies goods that it bought from the Seller.
- 2. If the Buyer does not fulfil its obligations arising from this article, or does not fulfil them in time or properly, the Seller will be entitled, without further notice of default being required, to suspend the execution of the agreement with immediate effect or to dissolve the agreement. The Seller will not be obliged to compensate the Buyer for any resulting damage, while the Buyer will be fully liable for any damage that may arise on the part of the Seller as a result of the Buyer's failure to comply with this article.

# B National and international anti-corruption legislation

- 1. The Buyer guarantees:
  - that it complies at all times and will continue to comply with each relevant country's anticorruption regulations applicable to the execution of the concluded agreement ("Anti-Corruption Legislation"),
  - b) that it applies a strict prohibition with regard to any offer to and any acceptance by employees or members of the Board of Directors of the Buyer of any goods or services of monetary value such as gifts, trips, entertainment or whatever, insofar as apparently intended as an incentive to act in a certain way in connection with an agreement or the formation thereof.
  - c) that it will not offer, promise or give anything directly or indirectly to any political party, campaign, government agency, officer or public institutions, state-run enterprises, organisations, international institutions, etc., or their employees, with the purpose of acquiring or retaining improper advantage in connection with the agreement or the Seller.
  - d) in connection with the agreement or the performance thereof or the Seller, that it will not offer, promise or give anything to or accept anything from a business client, unless there is a reasonable ground to do so and it is reasonable to do so in the context of the daily course of affairs and, moreover, complies with local legislation.
  - e) that it will inform the Seller immediately if, in connection with the agreement or the execution thereof, the Buyer takes note of any situation that may be in conflict with the Anti-Corruption Legislation.
- 2. If the Buyer does not fulfil its obligations arising from this article, or does not fulfil them in time or properly, the Seller will be entitled, without further notice of default being required, to suspend the execution of the agreement with immediate effect or to dissolve the agreement. The Seller will not be obliged to compensate the Buyer for any resulting damage, while the Buyer will be fully liable for any damage that may arise on the part of the Seller as a result of the Buyer's failure to comply with this article.

### XII DATA PROTECTION

- 1. The Seller is entitled to place identification data and data regarding payment and the payment behaviour of the Buyer at the disposal of Floridata, a partnership of wholesalers in the floricultural sector.
- 2. The data referred to in XI.1 are processed by Floridata in a databank in order to gain insight into the markets in which the respective wholesalers sell their floricultural products on the one hand and the payment behaviour of individual buyers on the other.
- 3. The data on the sale of floricultural products are processed in aggregated figures from which no personal data can be derived. These data are published from time to time either by Floridata or via third parties.
- 4. The data on the payment behaviour of individual buyers are processed in order to estimate the debtor risk. Personal data may possibly be inferred from these. The data on payment behaviour are shared by Floridata only upon special request and provided that the request comes from a wholesaler who participates in Floridata and provided it serves to limit his own debtor risk.
- 5. Should the above activities of Floridata be carried out at any time by another party,
- 6. the Seller has the right to place the above-mentioned data at the disposal of the said other party, which will be subject to the same restrictions as Floridata in respect of these data.

# XIII APPLICABLE LAW/DISPUTES

- 1. All agreements to which these General Terms and Conditions apply in full or in part are governed by Dutch law. The provisions of the Vienna Sales Convention are expressly excluded.
- 2. The Buyer may only submit claims in respect of or arising from agreements, to which these General Terms and Conditions apply, to the competent Dutch Court in the territory in which the Seller has its registered office. The Seller may submit such claims either to the competent court in the territory in which the Seller has its registered office or to the Dutch court in the territory in which the Buyer has its registered office.
- 3. Contrary to the provisions of XII. 2, the Seller and the Buyer may agree to submit any dispute to an arbitral tribunal acting according to the Rules of the Netherlands Arbitration Institute, whose decision will be accepted as binding by both parties.

#### XIV FINAL PROVISION

- 1. Any cases for which these General Terms and Conditions do not provide will also be governed by Dutch law.
- 2. If and to the extent that any part or provision of these General Terms and Conditions is found to be contrary to any mandatory rule of law, that part or that provision will be regarded as not having been agreed and these General Terms and Conditions will otherwise continue to bind the parties. The parties will then act as if, should they have known of the invalidity of the provision, they had agreed to a valid provision that corresponds with the intentions of the invalid provision, or to a provision comes closest to those intentions.

September 2020



# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ DU VAN VLIET FLOWER GROUP

Si vous préférez recevoir des informations sur la politique de confidentialité en néerlandais, veuillez nous contacter à info@jvanvliet.com.

Van Vliet comprend que votre vie privée est très importante pour vous et nous faisons de notre mieux pour la respecter. C'est pourquoi, vos données à caractère personnel sont uniquement utilisées par Van Vliet : elles ne seront jamais transmises à des tiers, sans votre consentement préalable, à des fins commerciales, sauf si cela est nécessaire pour, ou en lien avec la livraison de nos produits ou services.

Parallèlement, Van Vliet s'engage à toujours vous tenir informé des offres spéciales et promotions susceptibles de vous intéresser. Toutefois, si vous ne souhaitez pas recevoir de messages commerciaux de notre part, vous pouvez vous désinscrire de notre liste de diffusion en utilisant les instructions figurant dans les messages eux-mêmes

Les rubriques ci-dessous détaillent la façon dont Van Vliet traite vos données à caractère personnel lorsque vous utilisez nos services et lorsque vous visitez notre site Internet www.jvanvliet.com

#### Collecte et utilisation des données à caractère personnel

Si vous souhaitez utiliser nos services, vous pouvez à cet effet être invité à fournir des données à caractère personnel, telles que des détails concernant votre société, votre prénom et nom, identifiant, adresse email, numéro de téléphone ou autres informations de contact. Nous pouvons également vous demander d'autres données dont nous avons besoin pour délivrer nos produits et services.

Les données à caractère personnel peuvent être collectées via différents canaux. Nous pouvons recueillir vos données à caractère personnel lorsque vous créez un compte, passez une commande, appelez notre service client, remplissez vos coordonnées dans des formulaires numériques sur nos sites Internet ou portails, lorsque vous vous abonnez à un bulletin d'information ou nous demandez des informations. Vos données de facturation et de paiement sont également stockées. En outre, à des fins d'amélioration de nos services, nous collectons des données sur l'utilisation que vous faites de nos services et de nos sites Internet.

Les données collectées sont utilisées pour la livraison de produits et services, à des fins de facturation, dans le cadre de la gestion clientèle, pour la gestion des litiges, la lutte contre la fraude et les infractions commises à l'encontre de Van Vliet et/ou ses employés, pour l'amélioration de la qualité des services, pour la création de rapports internes, ainsi que pour la planification et le transport de fleurs et de plantes

Les données à caractère personnel sont stockées durant toute la durée de la prestation de nos services et peuvent être enregistrées jusqu'à 7 ans après qu'une personne/ client professionnel n'ait cessé d'être un client Van Vliet, à moins que vous ne demandiez à Van Vliet de supprimer lesdites données à caractère personnel. Si vous demandez à Van Vliet de supprimer lesdites données à caractère personnel, Van Vliet supprimera alors toutes les données possibles à caractère personnel mais aura le droit de refuser la demande de suppression de toutes les données à caractère personnel, dans la mesure où l'entreprise a une obligation légale de stocker lesdites données.

## Protection des données à caractère personnel

Nous avons pris des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les bases de données dans lesquelles vos données sont conservées et protégées contre tout accès non autorisé, utilisation non autorisée, vol ou perte. Nos mesures de sécurité sont régulièrement évaluées et adaptées, afin que nous puissions continuer à fournir un niveau de protection élevé.

### Divulgation à des tiers de données à caractère personnel

Nous ne transmettons pas les données collectées à des tiers, sauf si cela est nécessaire pour, ou en lien avec la prestation de nos produits et services. Van Vliet a le droit de divulguer vos données à caractère personnel lorsque la loi l'exige ou à la demande de toute autorité juridique compétente.

#### Informations spécifiques à la vie privée des clients professionnels et de leurs employé

Les employés de clients professionnels ont un droit d'accès à leur compte en ligne et un droit de rectification et de suppression de leurs données à caractère personnel.

# Politique de confidentialité relative à nos sites Internet

Vous pouvez visiter notre site Internet sans avoir à saisir de données à caractère personnel. L'accès à certaines parties ou fonctions de notre site Internet peut être limité aux visiteurs n'ayant pas de compte. Une fois que vous avez créé un compte et que vous vous êtes connecté au site Internet ou portail, vous bénéficiez alors du plein accès à tous nos produits et services.

#### Données de connexion

Nous enregistrons des informations sur la connexion que vous effectuez vers nos sites Internet, ainsi que vers les logiciels et appareils que vous utilisez à cet effet. Ces informations incluent votre adresse IP, l'heure de votre visite du site Internet, le type de navigateur, le type et la marque de l'appareil que vous utilisez, ainsi que les pages que vous consultez. Ces données sont utilisées pour la création de statistiques, ainsi que pour l'amélioration de la qualité de notre site Internet et de nos services par le biais d'analyses de votre comportement d'internaute sur notre site Internet. Ces informations peuvent également être utilisées pour adapter à vos besoins éventuels notre offre sur le site Internet.

### Suivi des emails commerciaux de Van Vliet

Van Vliet peut vous envoyer des emails afin de vous tenir informé de ses produits existants et de ses nouveaux produits, services et promotions, à moins que vous n'ayez exercé votre droit d'opposition. Van Vliet utilise des outils permettant de mesurer et de suivre l'impact de ces emails : si l'email a été ouvert ou non, si on a cliqué ou pas sur le lien hypertexte, etc. Ces outils sont utilisés pour augmenter l'efficacité des campagnes d'emailing et pour mieux adapter les offres de Van Vliet à vos besoins personnels

### Analyse de l'utilisation des sites Internet de Van Vliet

Nous pouvons utiliser des services tiers sur nos sites Internet, afin de surveiller, analyser et faire des rapports sur l'utilisation que les visiteurs font de notre site Internet. À cette fin, les tiers fournissent à Van Vliet lesdits services pouvant collecter des données anonymes concernant l'utilisation que vous faites de nos sites Internet, y compris votre comportement sur nos sites Internet, ou via l'usage de cookies. Ces données nous permettent de repérer toute erreur dans nos sites Internet et de déterminer la façon dont nous pouvons améliorer votre expérience utilisateur sur notre site Internet. Vous pouvez supprimer les cookies dans les paramètres de votre navigateur

### Modifications de notre politique de confidentialité :

Notre politique de confidentialité pourra être élargie ou adaptée à l'avenir (par exemple, pour accueillir de nouveaux développements). Pour cette raison, nous vous recommandons de consulter régulièrement la présente politique de confidentialité.

#### Coordonnées de Van Vliet

Vous avez le droit de faire une demande pour voir quelles données à caractère personnel Van Vliet a stocké vous concernant, pour corriger ou
supprimer des données à caractère personnel. Pour toute question ou demande par rapport à la politique de confidentialité de Van Vliet, vou
pouvez contacter Van Vliet à info@jvanvliet.com ou par lettre à P.O. box 687, 2675 ZX Honselersdijk, Pays-Bas.

En signant ci-dessous, vous	acceptez le contenu de	la « Politique de confidentialité »
Nom complet :		
Représentant légal :	Directeur	Propriétaire
Date :		Champ Signature